



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°DELCS26_09_005

OBJET :

Création de postes et évolution de carrière des titulaires de la fonction publique au SMDEA

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Bernard GALY, Alain MAURY, Julien BEGHIN, Christian MILHORAT, Alain CHAUCHE, Claude CAILLIEZ, Marc SANCHEZ, Patricia TESTA, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Jean-Pierre OLSZEWSKI, Francis BOY, Jean-Emmanuel PEREIRA, Claude MARTUCHOU, André SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Pierre TOURENQ, Joëlle EYCHENNE, Muriel FREYCHE, Alain NAUDY, Christine TEQUI, Pierre-Vincent LOPEZ, Thierry CHAPUIS, Cédric DARDIER, Alexandre DAURIAC, Jean-Jacques GIMENO, Bernard MERCIER, Charles LEDUC, Estela LLUSCA, Laetitia LOUBIERES, Didier MASSIP, Gérard ROGGERO, Jean-Luc ROUAN, Patrice KOMORNICZAK, Patrick SALVY, Frédéric VUILLEM, Philippe CALVAYRAC, Jérôme BLASQUEZ

ABSENTS :

Michel LABEUR, Raymond DENJEAN, Norbert PULL, Alain METGE, Fabien GUICHOU, Géraldine PONS, Nicole QUILLIEN, Jean-Michel SOLER, Aubert BENOIT, Richard BOESPFLUG, Flavie CONCHESO, Reyes CRUZ, Patrick EYCHENNE, Christian FITE, Tom GARRIGUES, Carole GHIRARDI, Marie GILAMA, Nadine LLORENS, Guillaume LOPEZ, Véronique OLIVIER, Julie PACHECO, Gérard PIRES, Jean-Yves RIPOLL, Jean-Luc TARDY

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne procuration à Henri BENABENT

Francis MAGDALOU donne procuration à Francis BOY
Didier REY donne procuration à Christian MILHORAT
Jeanine IZAAC donne procuration à Jérôme BLASQUEZ
Monique BORDES donne procuration à Joëlle EYCHENNE
Nathalie CANAL donne procuration à Muriel FREYCHE
Martine ESTEBAN donne procuration à Jean-Claude SERRES
Jean-Paul FERRE donne procuration à Christine TEQUI
Jean-Noël VIGNEAU donne procuration à Marc SANCHEZ
Gilles BICHEYRE donne procuration à Jean-Emmanuel PEREIRA
Dominique FOURCADE donne procuration à Alain NAUDY
Serge PICARD donne procuration à Laetitia LOUBIERES

Secrétaire de séance : M. Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de ses personnels : des salariés de droit privé soumis à la convention collective de l’eau et de l’assainissement et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale.

Que l’effectif au 1^{er} janvier 2026 était de 255 agents, dont 227 en contrat de droit privé et 28 agents issus de la Fonction publique territoriale.

Considérant que traditionnellement, les avancements de grade pour les agents de la fonction publique territoriale font l’objet d’une création de poste (nouveau grade) et d’une suppression de poste (ancien grade).

Considérant que les grades concernés par les créations de poste pour les fonctionnaires sont les suivants :

Fonction Publique Territoriale

Grades concernés	A	B	C
Ingénieur (PI)*	2		
Technicien (PI)*		2	
Agent de maîtrise (PI)*			1

* PI : promotion interne, sous réserve de la CAP Départementale

Aussi, pour 2026 :

- 1 agent de catégorie C est proposé pour un changement de cadre d’emploi (de C en C+),
- 2 agents de catégorie C sont proposés pour un changement de cadre d’emploi (de C en B),
- 2 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de cadre d’emploi (de B en A).

Considérant que pour les avancements de grades, 6 agents remplissent les conditions pour prétendre à un changement de grade.

Considérant que les règles en matière de quotas d’avancements ou les postes occupés nous amènent à ne proposer aucun agent pour l’année 2026.

Considérant que par ailleurs, 2 agents fonctionnaires seront promus dans le cadre de l’évolution d’échelon à durée unique.

Ainsi, le tableau des effectifs permanents au 14 décembre 2026 (sous réserve des décisions de la Commission Administrative Paritaire Départementale) serait le suivant :

Date	Titulaires FPT	CAT. A	CAT. B	CAT. C
01/01/2026	28	7	9	12
14/12/2026 Suite AG (sous réserve de la promotion interne)	27	9	8	10

Soit 27 postes au total (1 agent de catégorie B fait valoir ses droits à la retraite au cours de l’année).

Considérant que prenant en compte les évolutions de carrière des agents, les créations et fermetures de postes, sur l’année 2026 seraient les suivantes :

	Fermeture	Création
Catégorie A	0	2
Catégorie B	2	2
Catégorie C	3	1

TOTAL	5	5
--------------	----------	----------

*sous réserve de validation de la CAP Départementale.

Les créations et évolutions de postes ont ainsi été portées au vote :

Création de postes et évolution de carrière des titulaires de la fonction publique Adoptée

29/09/2026 19:56:51

Votants 50 voix

Public A voté 50 voix

Simple Exprimé / 100,00 %

49 voix

Majorité relative des voix exprimées

Pour 98,0 % 48 voix

Contre 2,0 % 1 voix

Abstention 1 voix

♦ **APPROUVE,**

Les créations et évolutions de postes exposées ci-dessus,

♦ **DIT QUE,**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.



Christine TEQUI
Présidence
6 oct. 2026